

## **PAUL KAGAME AU CANADA : UN CRIME DE LÈSE-HUMANITÉ !**

Le Canada vient de commettre un crime de lèse-humanité en invitant sur son sol, l'un des plus grands criminels de guerre encore en vie, pour prononcer un discours sur l'éducation et le développement en Afrique. Sic !

Le général Paul Kagame, 49 ans, parce que c'est de lui qu'il s'agit, est un criminel de grand chemin, au même rang que Slobodan Milosevic, Charles Taylor... Il dirige le Rwanda avec une main de fer. Son régime est qualifié par *The Economist* de Londres, comme la plus répressive dictature militaire encore en existence en Afrique noire. Le 26 août 2003, le général Paul Kagame a gagné les élections présidentielles avec un score soviétique de 95% des voix, pure mascarade électorale dénoncée par plus d'un. Il assassine ses opposants sans pitié et beaucoup d'autres qui ne peuvent sortir du pays, moisissent tout simplement dans des geôles du FPR à Kigali. Le cas le plus connu est celui du pasteur Bizimungu, ancien président du Rwanda de l'après génocide et grand homme de culture. Le seul et unique crime qui lui est reproché, est d'avoir créé un parti politique. Le général Paul Kagame a planifié et ordonné l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, l'élément instigateur du fameux génocide rwandais de 1994. Les violations de droits de l'homme et libertés fondamentales par son armée, sont systématiques et monnaie courante. La liberté d'expression n'existe pas au pays des mille collines.

En République démocratique du Congo, ses soldats d'occupation ont massacré près de cinq millions de civils, violé des filles devant leurs parents et enterré vivantes des femmes enceintes. Plusieurs fosses communes récemment découvertes dans l'Est du Congo, confirment ce que l'on peut appeler aujourd'hui le Génocide Congolais dont seul le général Paul Kagame, invité de marque du Canada, est responsable. Les pillages des richesses naturelles : bois, diamant, or, coltan, cobalt, etc., ont été confirmés à deux reprises et cela dans deux rapports distincts de l'ONU.

Son œuvre criminelle au Congo est aujourd'hui en perpétuelle continuité par ses hommes de confiance, tous des Rwandais : Jules Mutebusi, Nkundabatware... Et Azarias Ruberwa Maniwa, aujourd'hui vice-président à Kinshasa par la seule volonté d'une communauté internationale ignorante des réalités et grands enjeux de la région des Grands Lacs africains.

Voici un récapitulatif pouvant permettre à l'opinion tant québécoise, canadienne qu'internationale de comprendre ce qu'est réellement l'invité d'honneur du Canada et surtout, l'homme qui a reçu la Médaille de Paix de la très respectueuse Université de Sherbrooke, le mardi 25 avril 2006. Et de ce fait même comprendre pourquoi sa visite au Canada a provoqué des protestations et critiques tous azimuts.

1. Selon des témoignages sous serment au Tribunal pénal international pour le Rwanda, le TPIR, le général Paul Kagame a ordonné le massacre de milliers de civils Hutu rassemblés par le FPR au Stade de Byumba en avril 1994.

2. En 1996, le général Paul Kagame a donné l'ordre à ses hommes d'action au Congo, à savoir : le général Kayumba et le très tristement célèbre chef d'état major, James Kabarebe, d'attaquer les camps des réfugiés et de massacrer tous ses occupants. Aujourd'hui, selon l'ONU, plus de deux cent mille réfugiés Hutu au Congo manquent à l'appel. Tous tués par le Hitler africain, Paul Kagame, afin d'apaiser son appétit pour le sang.

3. Selon Amnistie internationale et le Human Rights Watch, les troupes du général Paul Kagame qui ont envahi et occupé la République démocratique du Congo, sont directement responsables de la mort de cinq millions de civils congolais. Cela représente toute la population de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan réunie. Bravo Canada d'être le meilleur ami de Paul Kagame !

4. Dans son témoignage sous serment devant les juges du TPIR, le général canadien Roméo Dallaire, a juré que le général Paul Kagame lui avait dit en personne que la mort des civils rwandais, plus de huit cent mille cadavres, Tutsi et Hutu confondus, constituait le dommage collatéral et que cela faisait partie de son plan de guerre. Si on prend seulement ce témoignage du général canadien à la retraite, est-il encore possible de continuer à se demander qui est responsable du génocide rwandais de 1994 ? En droit, la préméditation et planification active d'un crime constituent un crime.

5. Selon des documents officiels de l'ONU archivés au TPIR, Paul Kagame avait planifié et ordonné l'assassinat du président Juvénal Habyarimana. Après cet acte odieux, toujours selon la même source, Kagame avait ordonné l'assaut final sur Kigali, avant même que le massacre n'eut commencé.

6 En juillet 2003, Carla del Ponte, alors procureur du TPIR, avait annoncé avoir découvert assez de preuves pour incriminer le général Paul Kagame pour meurtre, tentative de commettre un meurtre, plusieurs crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

7 Les Hutu, présumés coupables du génocide de 1994, sont réduits à leur plus simple expression existentielle dans des prisons du régime, et sont souvent arbitrairement condamnés à la peine de mort, selon la Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'Homme.

8 La liberté de presse n'existe pas au Rwanda. Plusieurs dizaines de journalistes séjournent en prisons à cause de leurs opinions, d'autres sont forcés d'aller en exil comme Déogratias Mushayidi. Journaliste de profession et éditeur en chef du journal *Imboni*, il est aujourd'hui exilé à Bruxelles après avoir vu la mort de près, à Kigali.

Malgré tous ces crimes dont il est directement responsable, le général Kagame bénéficie d'une impunité notoire. Ce qui n'est pas correct. Si Slobodan Milosevic a été arrêté et transféré à La Haye, et si Charles Taylor a été arrêté au Nigeria puis transféré en Sierra Leone, en attendant son départ sans retour à La Haye, si enfin Saddam Hussein est en train d'être jugé à Bagdad pour avoir tué 148 Shiites dans les années 1980, le général Paul Kagame ne mérite pas moins que ça. Sa place est en prison, à La Haye et non à Montréal en train de recevoir les accolades des officiels canadiens, sans compter la Médaille de Paix de l'Université de Sherbrooke.

Le Canada en tant que pays de droits et respectueux des droits et libertés de l'homme, très réputé pour son humanisme universel, devrait refuser l'entrée sur son territoire à des criminels comme le général Paul Kagame et devrait peser de tout son poids sur l'échiquier international pour exiger la création d'un Tribunal pénal international pour le Congo (TPIC) afin de juger le général Paul Kagame et tous les caciques du FPR, sans oublier tous ceux qui seraient impliqués de près ou de loin dans les crimes horribles commis en République démocratique du Congo.

Ce texte n'engage que son auteur\* et ne représente pas l'opinion de l'ICODDES.

---

\* **Hugo I.T. Kitenge**, président de l'Institut congolais de défense, diplomatie & études stratégiques ; ICODDES, un think tank basé au Canada. 05 mai, 2006.